

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA
PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE AU BURUNDI: EDITION 2020



Bujumbura, le 24 septembre 2020



Dans l'occasion de la célébration de la journée internationale de la protection de la couche d'ozone qui est célébrée le 16 septembre de chaque année, le Burundi s'est joint à d'autres nations pour célébrer cette journée ce jeudi le 24 septembre 2020 dans les enceintes de du BEST OUTLOOK HOTEL. Les cérémonies de cette journée ont vu la participation des Honorables parlementaires, le Secrétaire Permanent au ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, les Directeurs Généraux, les Coordinateurs des projets et programmes, les Directeurs issus des différentes institutions, les Enseignants de la Faculté des Sciences de l'Ingénieur à l'Université du Burundi, les Frigoristes, les Douaniers de l'Office Burundais des Recettes (OBR), les membres des associations des agences en douane et les média.

La lecture du programme de cette journée ainsi que la modération ont été effectuées par le Point Focal National, Monsieur NIBIZI Epimeny.



Avant les activités proprement dites de cette journée, les participants ont suivi des films documentaires sur le commerce des SAO et ont regardé images illustrant certaines réalisations du Burundi.

Le mot de bienvenu a été prononcé par le Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), Monsieur HATUNGIMANA Berchmans. Dans son mot, il a indiqué qu'en honorant ses engagements, le pays se joint chaque année à d'autres nations pour célébrer la journée internationale dédiée à la protection de la couche d'ozone. Pour cette année, a-t-il ajouté, le thème choisi est le suivant : « l'Ozone pour la vie ».

Dans son même mot, le Directeur Général de l'OBPE est revenu sur les différentes activités réalisées dans le cadre de la protection de la couche d'ozone et du climat. En effet, le

Burundi a entrepris une série d'action dont la formation des Techniciens frigoristes, des Contrôleurs et Vérificateurs en douane de l'Office Burundi (OBR), des Etudiants de la Faculté des Sciences de l'ingénieur et des Déclarants en douane sur la protection de la couche d'ozone. En outre, il a distribué aux ateliers œuvrant dans le domaine du froid de l'outillage en vue de réduire les fuites des fluides frigorigènes lors de l'entretien des équipements du froid.

Il a donc invité les participants à suivre avec intérêt toutes les présentations et en faire des débats constructifs permettant la formulation des actions concrètes pour éliminer la consommation des chlorofluorocarbures (CFC) et des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) mais également permettant la ratification de l'amendement de Kigali.

L'allocation des circonstances a été prononcée par le Secrétaire Permanent au ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, Monsieur NDORIMANA Emmanuel. Le Secrétaire Permanent a fait savoir que la destruction de la couche d'ozone et le réchauffement climatique sont les résultats des émissions des gaz liées aux activités humaines, dont les conséquences sont graves pour les sociétés et pour l'environnement. Il est donc clair que les solutions envisagées pour préserver la couche d'ozone soient identiques à celles mises en œuvre dans la lutte contre les changements climatiques.

Il a donc appelé à la vigilance et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre toutes les sources illicites de substances qui appauvrissent la couche d'ozone à mesure qu'elles se présentent. L'Etat du Burundi ne ménagera aucun effort pour l'atteinte de notre objectif de protection de notre couche d'ozone car l'ozone c'est la vie. C'est dans ce sens qu'il a encouragé toutes les personnes qui se donnent pour l'éradication de toute forme de pollution de notre environnement en général et de l'ozone en particulier.

Avant de terminer cette allocution, il a remercié les participants et à tous les Partenaires Techniques et Financiers en particulier le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour son appui considérable dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal au Burundi.



Mot de bienvenu du Directeur Général de l'OBPE



Allocution des circonstances du Secrétaire Permanent au ministère en charge de l'environnement

Après l'ouverture des activités, les participants ont suivi deux présentations consécutives. La première présentation a été faite par le Consultant du Bureau National Ozone, Monsieur MANIRAKIZA Sylvestre. Dans sa présentation, le Conférencier a montré les différents accords internationaux relatifs aux Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) que le pays a signé et ratifié. Dans cette même présentation le Consultant a expliqué en bref les grandes lignes de la convention de Vienne, du protocole de Montréal, de l'amendement de Londres, de l'amendement de Copenhague, de l'amendement de Montréal, de l'amendement de Beijing et de l'amendement de Kigali.



Progressant dans sa présentation, il a montré les effets de ces différents amendements et l'évolution des consommations des SAO par catégorie de pays. Il a eu même une occasion particulière d'expliquer aux Parlementaires qui étaient présents la nécessité pour le Burundi de ratifier l'amendement de Kigali relatif à la réduction progressive de la consommation et de la production d'hydrofluorocarbones (HFC).

Il s'est suivi une autre présentation sur les grandes réalisations dans le cadre de mise en œuvre du protocole de Montréal au Burundi. Cette présentation effectuée par Le point Focal adjoint du protocole de Montréal, Madame Jeanne Francine NKUNZIMANA avait pour l'objectif de montrer aux participants les différentes activités qui ont été menées par le Bureau National Ozone, depuis le mois de juin 2019 au juillet 2020. D'après Madame



Jeanne Francine, les activités ont été orientées dans la sensibilisation/formation à l'endroit de tous les acteurs intervenants dans le secteur de la réfrigération qui sont les douaniers, les techniciens frigoristes, les déclarants et les étudiants de la faculté des sciences de l'ingénieur de l'Université du Burundi. Au total, 17 séances de formation ont été organisées dont 4 pour les Frigoristes, 3 pour les Douaniers de l'Office Burundais des Recettes (OBR), 2 pour les

étudiants et 8 pour les Déclarants. Au cours de cette présentation, l'Oratrice a fait noter qu'un kit composé de l'outillage de montage, d'entretien, de récupération et de mise en service ont été également distribués lors de la célébration de la journée dédiée à la protection de la couche d'ozone édition 2019.

Les présentations ont été suivies par des échanges et discussions sur les matières présentées. Au cours de cette séance, le Directeur Général de l'OBPE a demandé aux Parlementaires de faire leur mieux pour aboutir à la ratification par le Burundi de l'amendement de Kigali déjà adopté par le conseil des ministres.

La Présidente de la commission en charge de l'environnement au sein de la chambre basse du Parlement du Burundi, Honorable Jocky Chantal a remercié les présentateurs pour la matière partagée et a profité de l'occasion pour souligner son engagement dans le processus de ratification de l'amendement de Kigali.

La question de savoir pourquoi il a été privilégié les Déclarants et les Douanier dans les séances de formation a été posée. Sur ce Point, le Monsieur NIBIZI Epimeny a mentionné que le Burundi ne produit pas de SAO. Toutes les fluides frigorigènes sont importés et passent par les postes de douane. En plus, le Burundi doit produire et soumettre le rapport des SAO importées au secrétariat. Pour ce, ces deux groupes sont mieux indiqués pour aider à collecter correctement les données sur les SAO importées. Il s'est avéré très nécessaire de renforcer leur capacité en vue de corriger certaines erreurs qui se sont manifestées dans l'enregistrement de ces marchandises dans leurs rubriques tarifaires qui ne leur conviennent.



Vu les résultats satisfaisants déjà atteints, les participants ont recommandé de continuer ces séances de formation pour couvrir un grand nombre des bénéficiaires.

Un des Parlementaire a recommandé d'organiser des séances de renforcement des capacités à l'endroit des parlementaires surtout sur les conséquences des produits importés qui nécessitent une réglementation comme les SAO.

Il a été également recommandé de fournir aux ateliers/sociétés de froid un autre kit de l'outillage pour remplacer les outils non fonctionnels et renforcer ces ateliers/sociétés.

La nécessité de mettre en place une ordonnance conjointe a été considérée comme une recommandation urgente en vue de définir le système de quota des importations des SAO en cours d'élimination sur le marché.

En vue d'informer le public tant national qu'international, les journalistes ont interviewé le Secrétaire Permanent au ministère en charge de l'environnement. Cette interview s'est articulée sur la contribution du Burundi dans la protection de la couche d'ozone ainsi que dans la lutte contre changements climatiques. Sous ces points, le Secrétaire Permanent a fait savoir que grâce à l'appui des Partenaires, le Burundi, à travers le Bureau National Ozone a entamé des séances de formation des différents groupes cibles et a distribué d'un outillage en vue de réduire les fuites des SAO dans les équipements. Le pays a également initié un vaste programme dénommé « Ewe Burundi Urambaye » qui vise l'augmentation de la couverture forestière considérée comme un puit de séquestration des Gaz à effet de serre.



Interview du Secrétaire Permanent au Ministère en charge de l'environnement

Avant de clôturer les activités, le Directeur Général de l'OBPE, au nom du Représentant du Ministre, a remercié tous les participants pour leur temps consacré à cette journée mais aussi pour leurs contributions si utiles dans le processus de mise en œuvre du protocole de Montréal au Burundi. Ensuite, il les a donc invités au Cocktail avant de regagner leurs ménages. En bref, la célébration de la journée dédiée à la protection de la couche d'ozone édition 2020 s'est bien déroulée.

**NIBIZI Epimeny,
Point Focal Protocl de Montréal.**